RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 40F2A3CA-3997-4104-BC01-14E1080E3EC0

2A Mobilité

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 500 euros
Siège social : 9 avenue Roger SCHWOB
33150 CENON
RNE 983 123 258 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 16 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le seize juillet,
A dix-sept heures,

Le soussigné Monsieur **Henri Philippe MEYER**

Associé unique et unique Président de la Société 2A MOBILITE

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts
-Nomination d'un Directeur Général,
- Délégation de pouvoirs pour accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de transférer le siège social situé 9 avenue Roger SCWOB– 33150 CENON au 3 rue Françoise DOLTO- appt 307 bat 1-33700 MERIGNAC, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« **Article 4 – SIEGE SOCIAL**

Le Siège de la Société est fixé au 3 rue Françoise Dolto – appt 307 bat 1- 33700 MERIGNAC »

Le reste de l'article reste inchangé.

DEUXIEME DECISION

Conformément aux dispositions des articles L 227-1 et suivants du Code de commerce, et aux dispositions des statuts de la Société, l'Associée unique procède à la nomination, en qualité de Directrice Générale pour une durée indéterminée à compter de ce jour de :

Madame Danielle ROUSSEAU
née le [redacted]
de national
demeurant

laquelle a déclaré accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Elle exercera son mandat dans les limites définies dans les statuts de la Société, et notamment sera soumise aux limitations de pouvoirs applicables au Président, dont elle reconnait avoir pris connaissance à la signature des présentes.

Docusign Envelope ID: 40F2A3CA-3997-4104-BC01-14E1080E3EC0

Madame Danielle ROUSSEAU est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique qui sera mentionné sur le registre des décisions tenu au siège social et un exemplaire original numérique signé par tous l'Associé unique sera conservé dans les archives de la Société. A cet effet, un original numérique des présentes est remis au Président qui le reconnaît. Le présent acte est signé par voie électronique, par l'intermédiaire de l'application DocuSign, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS».
En conséquence, conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1368 du Code Civil, les signataires reconnaissent qu'ils peuvent signer cet acte par voie électronique, et que cette signature électronique revêt la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.

AINSI FAIT ET SIGNE EN UN SEUL EXEMPLAIRE ORIGINAL NUMERIQUE CONFORMEMENT A L'ARTICLE 1375 DU CODE CIVIL, QUI SERA REMIS AVEC LE CERTIFICAT DE REALISATION AU SIGNATAIRE.

Monsieur **Henri Philippe MEYER**

Madame Danielle ROUSSEAU

Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale

Signé par :
Henri Philippe MEYER
CCC9D19DACBD485...

DocuSigned by:
[redacted]
A32A7AB730D9411...